

Fiche 6 Soutenir la mise en place d'unités psychiatriques dédiées aux 16-25 ans, proposant hospitalisation et interventions ambulatoires

Groupe de Suivi	Repérage et prévention – Repérages Ados
Titre	2.3.2 Soutenir la mise en place d'unités psychiatriques dédiées aux 16-25 ans, proposant hospitalisation et interventions ambulatoires
Catégories	Public :
	Thématique : Repérages Ados
	Offre de soins ou de services :
Cadrage Régional	Le PRS 2 formule cinq objectifs globaux et prioritaires pour cette tranche d'âge : -Étendre les programmes de renforcement des compétences psycho sociales et intégrer systématiquement cette dimension dans les programmes d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de prévention des conduites à risques. -Assurer la disponibilité d'une offre d'accueil de premier recours dans tous les territoires, et structurer cette offre en s'appuyant notamment sur les Maisons des Adolescents, et sur un système de référence identifié pour les cas les plus complexes. Cette offre de premier recours doit s'appuyer sur un réseau permettant une évaluation psychiatrique spécialisée en cas de repérage de troubles. -À partir des expériences acquises, développer des alliances et structurer un système de coopération entre les acteurs de l'éducation et de la santé dans les trois rectorats permettant d'améliorer le repérage précoce des jeunes en situations de vulnérabilités et de les orienter vers une prise en charge adaptée (éducative, sociale, sanitaire, etc.). -Mener des actions de promotion de la santé individuelles (dépistages, accès aux droits, facilitation de la prise en charge), et collectives (empowerment, éducation pour la santé, etc.), en direction des groupes les plus exposés, et notamment des jeunes bénéficiant d'une prise en charge en matière d'insertion (mission locale, école de la deuxième chance, etc.), des étudiants salariés, LGBTI. -Améliorer la prise en charge par le système de soins des phases de transition entre enfance et adolescence, et adolescence et entrée dans l'âge adulte. Une attention particulière sera portée à la question des maladies chroniques, ainsi qu'à celle des jeunes en situation de handicap. Ces axes s'adaptent pour les projets relevant de la santé mentale. Une attention particulière doit être portée au diagnostic rapide des psychoses débutantes et à la mise en œuvre précoce des soins adaptés, dans une logique de rétablissement. Les actions relatives à la souffrance psychique des adolescents doivent être traitées en mobilisant à la fois les ressources pédiatriques et pédopsychiatriques, dans le respect des compétences de chacun.
Justification de l'action	Intégrer référence Diagnostic 92 Positionner ces équipes sur une intervention précoce en cas de premier épisode psychiatrique. ☐ Rechercher une articulation avec les partenaires du parcours des jeunes hors psychiatrie, dans une logique de rétablissement : des partenariats sont à mettre en place pour la mise en œuvre du projet de vie. Il conviendra notamment de chercher à établir des liens étroits avec les acteurs de l'Aide sociale à l'enfance. o Une unité Grands Adolescents – Jeunes Adultes (GAJA), qui avait été recommandée dans le « Projet de psychiatrie adulte du Nord Hauts-de-

	Seine » va être déployée par le Centre hospitalier Roger Prévot, et a été intégrée dans le projet médico-soignant commun CASH – Roger Prévot. Cette unité est inscrite dans le projet architectural du site de Nanterre. o La filière d'intervention précoce en psychiatrie de l'EPSM Érasme propose une modularité d'interventions en fonction des besoins des jeunes, depuis l'équipe mobile à l'hospitalisation. Néanmoins, elle ne dispose pas de places d'hospitalisation dédiées, ce qui serait à terme un projet.
Description de l'action	Objectif :
	Déroulé prévu et calendrier :
	Territoire cible :
	Indicateurs d'évaluation : (suivi et résultat) ☐ Nombre d'unités GAJA déployées dans le département à l'horizon 2025, et zone d'intervention ☐ Nombre de partenariats formalisés par ces unités et types
Acteur en responsabilité	
Acteurs impliqués	
Ressources prévues	
Références PTSM correspondantes	AXE 1. DEVELOPPER LE REPERAGE PRECOCE DES TROUBLES DE SANTE MENTALE 2.3 Développer des dispositifs spécifiques de soin psychiatrique pour les grands adolescents / jeunes adultes